

Paris, le 2 novembre 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part du compartiment Covéa Renouveau France (le Fonds), et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Dans une optique de rationalisation de la gamme des OPC de Covéa Finance et en l'absence de perspectives de développement du Fonds absorbé Covéa Renouveau, la Société de gestion a décidé de fusionner votre compartiment Covéa Renouveau France dans la SICAV Covéa Actions France. Ainsi, l'action C (FR0000289381) absorbera la part A (FR0014001BM5) du Fonds, et l'action I (FR0011120377) absorbera la part I (FR0014001BL7) du Fonds.

En vue de la réalisation de l'opération de fusion, il est prévu que la SICAV procède à l'émission d'actions C (FR0000289381) et d'actions I (FR0011120377) qui seront attribuées aux porteurs du Fonds en échange des parts A (FR0014001BM5) et I (FR0014001BL7) du compartiment Covéa Renouveau France.

Nous attirons votre attention sur le fait que la forme juridique de Covéa Renouveau France (compartiment du FCP Covéa Renouveau) n'est pas la même que celle de Covéa Actions France (SICAV). Le FCP étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le FCP sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts. Au contraire, à chaque action de la SICAV absorbante correspond un droit de vote aux assemblées générales.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 02/11/2023 et entrera en vigueur le 11/12/2023 sur la base des valeurs liquidatives du 08/12/2023.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 07/12/2023 au 11/12/2023. La dernière valeur liquidative du FCP Covéa Renouveau sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 06/12/2023.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 01/12/2023.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque** : Oui
- **Augmentation du profil de risque** : Non
- **Augmentation potentielle des frais** : Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque** : Non significatif



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Si vous êtes une personne physique et dans le cas où vous opteriez pour un rachat, que celui-ci soit effectué avant ou après la fusion, il sera soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux. Votre gain sera imposable dès le premier euro au taux global de taxation de 34,5% (21% d'impôt + 13,5% de prélèvements sociaux) si vous avez opté pour le régime du prélèvement forfaitaire libératoire.

Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et la SICAV ?

Voici les principales différences entre votre Fonds et votre SICAV.

	Avant	Après
	Covéa Renouveau France (absorbé)	Covéa Actions France (absorbant)
Acteurs intervenant sur le fonds /la SICAV		
CAC	Deloitte	KPMG

Régime juridique et politique d'investissement		
Forme juridique	FCP à compartiments	SICAV

Objectif de gestion	L'objectif de gestion du compartiment Covéa Renouveau France est d'investir sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, par le biais d'une gestion active et sans référence à un indice particulier, dans des actions de sociétés implantées en France et/ou négociées sur le marché français.	L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher à long terme une plus-value des investissements effectués sur le marché français des actions et titres assimilables, par le biais d'une gestion active.
----------------------------	--	--

Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques			Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
			+15
	Risque actions : [75% ; 110%]	Risque actions : [90% ; 110%]	+15
	Risque de change : [0% ; 10%]	Risque de change : [0% ; 25%]	-10
	Risque de taux : [0% ; 20%]	Risque de taux : [0% ; 10%]	
	Risque lié à des investissements dans des petites capitalisations : [0% ; 20%]	Risque lié à des investissements dans des petites capitalisations : [0 ; 10%]	-10
	Risque lié à des investissements dans des pays émergents : [0%]	Risque lié à des investissements dans des pays émergents : [0% ; 10%]	+10

Modalités de souscriptions/Rachats		
Fermeture/ réouverture des souscriptions	Parts fermées à la souscription et au rachat du 07/12/2023 au 11/12/2023	Parts rouvertes à la souscription le 12/12/2023

Informations pratiques			
Dénomination	Covéa Renouveau France	Covéa Actions France	
ISIN	Part A : FR0014001BM5	Action C : FR0000289381	
	Part I : FR0014001BL7	Action I : FR0011120377	
Frais			
Frais maximum	Part A : 1,80%	Action C : 1,60%	↓
	Part I : 1,10%	Action I : 0,60%	
Frais courants	Part A : 1,70%	Action C : 1,59%	↓
	Part I : 1,00%	Action I : 0,60%	

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Le document d'informations clés pour l'investisseur (DIC), le prospectus et les statuts modifiés de votre OPC seront disponibles sur le site www.covea-finance.fr à compter du 11 décembre 2023.

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre fonds et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire.

Votre interlocuteur habituel reste à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Annexe 1 – Exemple de calcul de parité et de soulte

Ajouter des informations sur les spécificités fiscales de l'opération.

A titre illustratif, si l'opération de fusion avait eu lieu le 06/10/2023, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative du fonds absorbé et la valeur liquidative de la SICAV absorbante) aurait été de :

- VL de Covéa Renouveau France (AC) (90,54) / VL de Covéa Actions France (C) (65,65) soit 1,3791
- VL de Covéa Renouveau France (IC) (922,15) / VL de Covéa Actions France (IC) (201,48) soit 4,5768

Les porteurs de part du fonds Covéa Renouveau auraient donc reçu 1.3791 action C de la SICAV Covéa Actions France ainsi qu'une soulte de 0,002085 € pour 1 part A du fonds Covéa Renouveau.

Les porteurs de part du compartiment Covéa Renouveau France auraient donc reçu 4.5769 actions I de la SICAV Covéa Actions France ainsi qu'une soulte de 0,00001612 € pour 1 part I du fonds Covéa Renouveau.